



RÈGLEMENT TROPHÉES DE LA COMMUNICATION édition 2026 - BY CERCLECOM

ARTICLE 1. OBJET DU RÈGLEMENT

Le Cerclecom, association des professionnels de la communication en Bourgogne–Franche-Comté, organise un concours destiné à récompenser les meilleures opérations et actions de communication réalisées dans la région Bourgogne–Franche-Comté au cours des années 2025 et 2026.

Ces trophées ont pour objectif de valoriser les métiers de la communication, les talents, les savoir-faire et les compétences des acteurs du secteur sur le territoire régional.

ARTICLE 2. CANDIDATS ADMISSIBLES

Le concours est ouvert aux catégories de participants suivantes :

- les annonceurs en communication, incluant les entreprises, collectivités, organismes publics et parapublics, ainsi que les associations
- les prestataires de communication, tels que les agences, indépendants et collectifs
- les artistes et médias (incluant les productions vidéo et photo).

Conditions de participation :

- Les candidats doivent avoir leur siège social en Bourgogne-Franche-Comté.
- **L'adhésion au Cerclecom est impérative pour candidater.**

Période concernée :

- Seules les opérations de communication réalisées et présentées entre **le 1er janvier 2025 et le 30 juin 2026** seront prises en compte, y compris si une campagne se poursuit au-delà de cette date.

Relations entre candidats, prestataires et donneurs d'ordre :

- Les candidats peuvent présenter des opérations réalisées en collaboration avec des prestataires ou des annonceurs situés hors de la région.
- Aucun membre du conseil d'administration de Cerclecom ne peut présenter de dossier
- **Une même opération de communication ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature. Celui-ci peut être déposé soit par le donneur d'ordre, soit par le prestataire, selon l'accord établi entre les parties concernant l'exclusivité du dépôt.**



ARTICLE 3. DOSSIERS

Les dossiers doivent être présentés **dans la catégorie la plus appropriée**. Lorsqu'un même dossier peut relever de plusieurs catégories, il peut être inscrit **dans un maximum de trois catégories**.

Conformément aux critères définis dans la charte des attributions, un candidat ne peut se voir attribuer un ou plusieurs trophées.

Règles de dépôt :

- Plusieurs dossiers sont autorisés par candidat
- Le dossier peut être présenté soit par le donneur d'ordre, soit par le prestataire (agence ou indépendant) ayant conçu, coordonné ou réalisé l'action, sous réserve d'un accord préalable entre les parties portant sur l'exclusivité du dépôt.

ARTICLE 4. CATÉGORIES

5 catégories de trophées sont proposées.

Placée sous le thème des « Travaux d'Hercule », les Trophées de la Communication mettent à l'honneur celles et ceux qui relèvent chaque jour des défis créatifs, stratégiques et humains dans le secteur de la communication.

Les 5 trophées font écho à 5 épreuves mythiques d'Hercule : chaque catégorie symbolise un défi à surmonter, chaque projet présenté représente un exploit, et chaque lauréat devient ainsi un véritable héros moderne.

Les dossiers seront évalués avant tout sur **leur pertinence, leur créativité, leur impact et l'atteinte des objectifs fixés**. **Le budget alloué au projet présenté ne constituera pas un critère d'avantage dans l'évaluation** : un projet réalisé avec des moyens modestes pourra être distingué au même titre qu'un projet disposant d'un budget plus important.

Trophée Responsabilité - le Lion de Némée

À l'image du Lion de Némée, symbole des défis réputés invincibles, ce trophée récompense les projets de communication qui s'attaquent à des enjeux sociétaux, environnementaux ou humains majeurs. Il valorise les démarches capables de changer les regards, de faire évoluer les comportements et de démontrer un impact concret face à des problématiques complexes.



Trophée Image - la Biche de Cérynie

Comme la Biche de Cérynie, insaisissable et exigeant patience autant que précision, ce trophée récompense les réalisations visuelles capables de capturer l'instant juste et de révéler toute la force d'une image. Il distingue les créations qui savent sublimer le réel, susciter l'émotion et marquer durablement les regards.

Trophée Innovation Digitale - le Chien Cerbère

Gardien des portes des Enfers, Cerbère incarne la complexité, les multiples niveaux de lecture et les systèmes à maîtriser. Ce trophée récompense les campagnes, outils ou dispositifs numériques capables de naviguer avec intelligence entre technologies, plateformes et usages afin de renforcer l'expérience utilisateur, la visibilité ou l'engagement des publics.

Trophée Événementiel - le Taureau de Crète

Le Taureau de Crète symbolise une puissance spectaculaire qu'il faut savoir canaliser et orchestrer. Ce trophée récompense les événements capables de transformer cette énergie en une expérience immersive, marquante et parfaitement maîtrisée, tout en atteignant leurs objectifs de communication et de mobilisation, indépendamment du budget engagé.

Trophée Jeune Talent - le Sanglier d'Érymanthe

Le Sanglier d'Érymanthe incarne l'énergie, l'audace et les premières grandes épreuves qui révèlent un talent en devenir. Ce trophée valorise les jeunes professionnels, étudiants ou communicants capables de transformer leur potentiel créatif en réalisations concrètes, prometteuses et innovantes dans le secteur de la communication.

A NOTER : Le Prix Coup de Cœur ne fait pas l'objet d'une candidature : il sera attribué directement lors de la cérémonie par le jury, afin de distinguer une réalisation particulièrement marquante par sa singularité et son pouvoir de séduction, même si elle n'a pas obtenu le plus grand nombre de points dans sa catégorie.

ARTICLE 5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidat doit constituer un dossier de candidature sous forme de fichier PDF de **5 pages maximum**, structuré comme suit :



1. Argumentaire (1 à 2 pages)

La partie argumentaire doit répondre aux questions suivantes :

- o Quels étaient les objectifs de communication ?
- o Quelles étaient les cibles et quels moyens ont été utilisés (délais, budget...) ?
- o Quel parti-pris a guidé l'action ?
- o Quels ont été les résultats (chiffrés ou estimés) ?

2. Visuels (3 à 4 pages)

Cette partie doit présenter des visuels représentatifs de l'opération de communication.

3. Synthèse (1 page)

Le candidat doit fournir une synthèse d'une page reprenant les éléments essentiels détaillés dans les pages précédentes du dossier. **Cette synthèse doit pouvoir être comprise de manière autonome.** Elle sera notamment **utilisée pour élaborer le résumé présenté lors de la cérémonie des trophées.** Elle doit inclure :

- Le logo de la structure en haute définition.
- 1 à 3 photos HD.
- Un texte de 1 000 signes maximum résumant l'action (problématique, cible, parti-pris, objectifs, et résultats).

Soumission du dossier :

Les dossiers doivent être envoyés par email ou via WeTransfer / SwissTransfer à l'adresse contact@cerclecom.com impérativement **AVANT LE 30 JUIN 2026.**

Les dossiers incomplets ou transmis après la date limite pourront être refusés.

Confirmation de réception :

Chaque candidat recevra un accusé de réception confirmant l'enregistrement de sa candidature.

ARTICLE 6. LE JURY

Le jury, formé par décision du conseil d'administration de Cerclecom, est composé de professionnels de la communication (adhérents de l'association ou non). La présidence du jury, si une présidence est décidée, est confiée à une personnalité choisie par le conseil d'administration de Cerclecom.

Les votes auront lieu le jour de la cérémonie des trophées, au moyen d'un système de vote par voie électronique mis en place par le conseil d'administration. Le résultat final sera déterminé à parts égales entre le vote du jury (50 %) et celui du public (50 %).

La cérémonie des trophées étant ouverte à un public plus large que les seuls professionnels de la communication, **le jury ainsi que les communicants présents lors de la soirée auront pour rôle d'apporter un regard expert et une analyse professionnelle des dossiers présentés.**



Règles de fonctionnement :

- Aucun candidat ne peut être membre du jury.
- Un membre du jury ayant un lien personnel ou professionnel avec un candidat doit s'abstenir de voter.

ARTICLE 7. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES TROPHÉES

Les trophées seront attribués selon les critères suivants :

- **Réalisation et design**
(qualité de l'exécution technique, esthétique et impact visuel)
/ 4 points
- **Pertinence et créativité**
(originalité de l'idée et respect des objectifs / du brief)
/ 4 points
- **Impact, résultats et objectifs**
(efficacité mesurable, succès auprès du public cible)
/ 2 points

ARTICLE 8. APPEL À CANDIDATURES

L'appel à candidatures sera lancé en **Mai 2026**. Il sera diffusé via :

- le site internet et les réseaux sociaux de Cerclecom,
 - la presse,
 - un email adressé aux adhérents.
-

REMISE DES TROPHÉES :

Les lauréats recevront leur trophée lors de la cérémonie prévue en septembre 2026 à Dijon. Les détails de cette cérémonie seront communiqués via le site internet et les réseaux sociaux de Cerclecom, la presse et par mail aux candidats.